



Indemnisation suite accident de voie publique

Par **xango64**, le **08/05/2012** à **19:32**

Bonjour,

Depuis 2008, suite accident en voulant éviter un chien sur la route, ayant des témoins des faits, je suis en accident du travail (fracture du bras avec complications). J'ai touché mes indemnités journalières par la SS depuis 2008.

QUESTION :

Que dois-je attendre en matière de d'indemnisations depuis cette date ? Puis-je demander une provision pour mes frais de transports et autres frais ?

Merci pour vos réponses.

Cordialement à tous.

Par **sylvie37**, le **10/05/2012** à **09:40**

Bonjour,

Il me semble qu'en cas d'accident avec un animal c'est le Fonds de Garantie qui indemnise les victimes.

Je ne sais pas si c'est ton cas? Si tu attends après la sécu, tu n'auras qu'un capital ou une rente (si invalidité supérieure à 10 %), mais ça ne va pas chercher loin...

C'est bien le Fonds de Garantie qui t'indemnise de tes préjudices?

Si ton accident a des conséquences graves, il vaut mieux te faire aider par des pro.

Cordialement,

Par **xango64**, le **10/05/2012 à 09:52**

merci pour tes réponses , mais comment se fait-il que malgré le chien évité , mon patron a fait marcher l'assurance des chauffeurs et du véhicule..?est-ce que ce médecin expert d'Allianz établi le degré des blessures pour informé le fonds de garantie ? merci réponses

Par **sylvie37**, le **12/05/2012 à 13:03**

Peut-être que l'assurance de ton patron prévoit une garantie conducteur. Si c'est le cas c'est donc ton assurance (allianz) qui t'indemnise.

Je ne pense pas que le fonds de garantie intervienne pour le coup.

Il te faut donc redoubler de méfiance si c'est ton propre assureur qui fait les expertises et qui t'indemnise...

Par **xango64**, le **15/05/2012 à 08:45**

merci Sylvie, effectivement il y a une garantie conducteur , quelle méfiance ? sur les indemnisations... ? peut-il me faire une provision tant que je ne suis pas consolidé..? merci réponses
cordialement

Par **xango64**, le **15/05/2012 à 18:47**

merci Sylvie, effectivement il y a une garantie conducteur , quelle méfiance ? sur les indemnisations... ? peut-il me faire une provision tant que je ne suis pas consolidé..? merci réponses
cordialement

Par **sylvie37**, le **15/05/2012 à 19:40**

Je t'en prie...Hum je sais pas si l'assurance peut faire des provisions dans ce cas là...
Ma méfiance c'est logique, tu vas être examiné par un expert d'allianz et c'est allianz qui va t'indemniser en se basant sur les chiffres de son expert...tu ne trouves pas qu'il y a un problème?

Par **xango64**, le **15/05/2012 à 19:52**

oui , mais c'est cette assurance qui indemnise du fait que la garantie conducteur est contracté

chez eux..donc j'ai l'appui d'un autre médecin expert que je paye pour faire l'examen contradictoire, qui lui pourra donner son avis également , donc de toute façon sue son avis j'accepte ou je réfute le montant indemnisation

Par **sylvie37**, le **16/05/2012 à 08:43**

C'est bien si tu es assisté par un expert de victime. C'est essentiel pour que le rapport d'expertise soit bon.

Moi j'avais été défendu par une société de recours qui m'avait faite assister par un expert. Grâce à eux j'ai pu être bien indemnisée...sinon les assurances essaient toujours de payer au plus bas...

Par **xango64**, le **16/05/2012 à 09:48**

absolument, donc voila , écoute par gentillesse je te donnerais de mes nouvelles après l'expertise pour t'informer, merci encore de tes conseils ,à bientôt
très cordialement

Par **sylvie37**, le **16/05/2012 à 15:24**

je t'en prie. Bon courage pour la suite!

Par **xango64**, le **16/05/2012 à 19:26**

je reviens vers toi , car j'ai trouver sur la toile ce paragraphe cocernant la visite médical d'expertise:

"Les honoraires du médecin vous assistant doivent être pris en charge soit par la compagnie d'assurances responsable, soit par un contrat Défense et Recours que vous auriez souscrit par ailleurs." crois-tu que je peux réclamer à l'assurance Allianz la facture de mon médecin expert m'accompagnant ...?

Par **sylvie37**, le **18/05/2012 à 14:05**

Moi j'ai été remboursée des honoraires du médecin expert qui m'a assisté.

Pour toi, je ne sais pas, puisque c'est Allianz qui intervient avec le contrat garantie du conducteur...Il faut juste vérifier que c'est prévu au contrat je pense.